

Le 11 février 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 11 février 2019 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire.

Absence : M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe et M. Benoit Rheault, greffier.

Un citoyen assiste à l'assemblée.

13 709 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 710 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

ADOPTÉE

13 711 3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JANVIER 2019

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de janvier 2019 au montant total de 401 319,26 \$.

ADOPTÉE

13 712 4. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 1 TONNE AVEC BOÎTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (VTP-2019-01) »

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet « Fourniture d'une camionnette 1 tonne avec boîte pour le Service des travaux publics », VTP-2019-01 »;

ATTENDU QUE, le 6 février 2019, la Ville a reçu les deux soumissions suivantes, les prix étant ici exprimés toutes taxes incluses :

	Prix
Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	78 118,72 \$
Garage Windsor Itée	92 554,87 \$

ATTENDU QUE l'entreprise « Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée » a soumis le prix le plus bas et une soumission conforme au devis;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles attribue à l'entreprise « Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée » le contrat pour ledit appel d'offres et ce, pour un montant de 78 118,72 \$, taxes incluses;

Que : le Conseil municipal affecte une partie de son fonds de roulement au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

13 713

5. PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE selon la résolution #13 608 (11 juin 2018), le Conseil de ville accordait un délai finissant le 5 novembre 2018 aux propriétaires ayant des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2017 et antérieures (100 \$ et plus);

ATTENDU QUE selon la résolution #13 665 (12 novembre 2018), le Conseil de Ville prolongeait ce délai jusqu'au 8 février 2019 et précisait qu'au-delà de cette échéance le Conseil amorcera les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés;

ATTENDU QUE, malgré les délais accordés et les correspondances acheminées à cet effet, des contribuables du territoire de la ville, en date du 11 février 2019, n'ont toujours pas payé les taxes foncières liées à leur(s) immeuble(s) pour la période en question; aussi, selon l'état dressé par le trésorier de la Ville de Trois-Pistoles, M. Steve Rioux, les taxes foncières impayées desdits contribuables s'élèveront ainsi :

Immeuble concerné (municipalité de Trois-Pistoles, circonscription foncière de Témiscouata)	Taxes foncières dues à la Ville de Trois-Pistoles, (en date du 13 juin 2019)
Matricules : 0332-35-1242-00-000 et *0332-25-9325-00-000 Lot : 5 226 363, cadastre du Québec (Immeuble: # 286 à 290 rue Vézina)	449,25 \$ + *18,07 \$ en intérêts 3 384,48 \$ + *39 \$ en capital (année 2017) 4 002,50 \$ + *39 \$ en capital (année 2018) 2 001,24 \$ en capital (2 versements 2019) + *39 \$ en capital (1 versement 2019)
Matricule : 0332-58-6932-00-000 Lot : 5 226 586, cadastre du Québec (Immeuble: # 89 à 95 rue Notre-Dame Est)	839,78 \$ en intérêts 4 923,67 \$ en capital (année 2017) 8 676,19 \$ en capital (année 2018) 4 338,09 \$ en capital (2 versements 2019)
Matricule : 0332-58-8138-00-000 Lot : 5 226 587, cadastre du Québec (Immeuble: # 97 à 99 rue Notre-Dame Est)	836,06 \$ en intérêts 5 595,76 \$ en capital (année 2017) 8 047,00 \$ en capital (année 2018) 4 023,50 \$ en capital (2 versements 2019)
Matricule : 0433-12-7498-00-000 Lot : 5 227 120, cadastre du Québec (Immeuble: # 383 à 385 rue Notre-Dame Est)	875,28 \$ en intérêts 1 911,76 \$ en capital (année 2017) 3 997,50 \$ en capital (année 2018) 1 998,74 \$ en capital (2 versements 2019)
Matricule : 0232-97-2630-00-000 Lot : 5 225 926, cadastre du Québec (Immeuble: # 140 rue du Parc)	974,56 \$ en intérêts 2 664,84 \$ en capital (année 2017) 2 942,00 \$ en capital (année 2018) 1 471,00 \$ en capital (2 versements 2019)
Matricule : 0332-89-5471-00-000 Lot : 5 226 877, cadastre du Québec (Immeuble: # 210 rue Notre-Dame Est)	707,52 \$ en intérêts 2 221,58 \$ en capital (année 2017) 2 489,00 \$ en capital (année 2018) 1 244,50 \$ en capital (2 versements 2019)
Matricule : 0433-32-6760-00-000 Lot : 5 227 158, cadastre du Québec (Terrain vacant rue Bélanger)	88,65 \$ en intérêts 301,50 \$ en capital (année 2017) 346,50 \$ en capital (année 2018) 173,24 \$ en capital (2 versements 2019)
Matricule : 0433-32-9558-00-000 Lot : 5 227 160, cadastre du Québec (Immeuble: # 448 rue Bélanger)	983,03 \$ en intérêts 3 489,53 \$ en capital (année 2017) 3 656,00 \$ en capital (année 2018) 1 828,00 \$ en capital (2 versements 2019)

ATTENDU QUE le 12 octobre 2010 la Ville de Trois-Pistoles a délégué à la MRC des Basques la compétence d'effectuer les ventes pour défaut de paiement de taxes (référence résolution #11 897), ladite délégation ayant été confirmée par l'entente approuvée le 9 mars 2015 par la résolution #12 979;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à la MRC des Basques de vendre, par enchère publique, lesdits immeubles concernés pour défaut de paiement de taxes, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

Que : le Conseil mandate le greffier, M. Benoit Rheault, et le trésorier, M. Steve Rioux, pour transmettre à la MRC des Basques et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, la présente résolution et une liste officielle complétant cette dernière indiquant le nom des propriétaires desdits immeubles (soit le nom des contribuables endettés envers la municipalité), l'adresse desdits immeubles, les informations concernant le contrat d'acquisition de chaque immeuble et toute autre information exigée par la Loi, notamment les montants des taxes municipales et scolaires qui seront dus en date du 13 juin 2019 10 h, moment où la vente annuelle pour non-paiement de taxes aura lieu dans les locaux de la MRC des Basques, 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 714

6. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Québec, M. Jacques Daoust, confirmait le 27 juillet 2016 qu'il accordait à la Ville une subvention maximale de 18 000 \$ pour des travaux d'amélioration des rue des Cèdres, du Parc, Gagnon, Jenkin, Notre-Dame Ouest, Raymond, et Vézina, faisant partie du réseau routier municipal (réf.: dossier # 00024149-1-11040(01) - 2016-07-08-4);

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme d'amélioration;

ATTENDU QUE qu'une réclamation de 14 400 \$ pour les deux premières années de cette aide financière a déjà été présentée et acceptée;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles atteste que les travaux d'amélioration de la rue Notre-Dame Ouest ont été réalisés (soit pour de l'asphaltage) et confirme que des dépenses de l'ordre de 3 721 \$ ont été effectuées spécifiquement pour ces travaux;

Que : le Conseil mandate sa directrice générale pour remplir et acheminer le formulaire requis pour recevoir ledit remboursement.

ADOPTÉE

13 715

7. NOMINATION À LA CORPORATION DU MOTEL INDUSTRIEL (CMI)

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles nomme M. Maurice Vaney, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Trois-Pistoles sur le conseil d'administration de la Corporation du Motel Industriel des Trois-Pistoles en remplacement de M. Jean Pierre Rioux; Mme Gina Charest, conseillère, demeure à ce titre. La présente résolution modifie la résolution # 13 472.

ADOPTÉE

13 716

8. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DES BASQUES

ATTENDU la création récente de l'Office habitation des Basques réalisée dans le cadre d'une restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec et ce, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE les lettres patentes de l'organisme prévoient que la Ville de Trois-Pistoles y nomme deux représentants sur le conseil d'administration ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles nomme Mme Gina Charest et M. Réjean Rioux comme représentants de la municipalité sur le C.A. de l'Office habitation des Basques ;

Que : la présente résolution abroge et remplace la résolution #13 566.

ADOPTÉE

13 717

9. ENTENTE POUR L'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer au nom de la Ville une entente avec Mme Joanne Hélie, travailleuse autonome, relativement à l'entretien, en 2019, d'aménagements paysagers de la ville de Trois-Pistoles. L'entente est d'un montant forfaitaire de 22 500 \$.

ADOPTÉE

13 718

10. RAPPORT ANNUEL SUR LE « RÉGLEMENT N° 825 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE » DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le 13 juin 2018 est entré en vigueur le « Règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » de la Ville de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que la Municipalité dépose un rapport concernant l'application de ce règlement lors d'une séance du Conseil;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine et dépose ledit rapport pour l'année 2018.

ADOPTÉE

13 719

11. RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

Pour ce motif,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le rapport d'activité annuel en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques; ce rapport concerne les activités de l'année précédente du Service de protection contre l'incendie de Trois-Pistoles, soit l'année 7 dudit schéma qui s'est terminée le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

13 720

12. DIVERS (DONS, MEMBERSHIP ET AUTORISATION)

[Note du greffier : M. Frédéric Lagacé, conseiller, mentionne que lors de la réunion non publique des membres du Conseil le 28 janvier 2019, par prudence il a quitté la réunion pendant les délibérations et le vote concernant l'organisme l'Oeil de la tempête et ce, car sa conjointe y siège à titre d'administratrice. Aussi, par transparence, M. Lagacé déclare cette situation lors de la présente séance ordinaire et s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur le présent point.]

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu majoritairement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- devienne membre d'*Action chômage Kamouraska* en 2019 pour la somme de 50 \$;

- commandite quatre bons d'achat de 25 \$ (totalisant 100 \$; chez Kadorama) qui seront remis le 30 mai 2019 à des élèves de l'école secondaire de Trois-Pistoles dans le cadre du Gala de l'effort scolaire ;

- verse un don 100 \$ à la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans le cadre de l'événement « On glisse pour la cause » qui se tiendra le 16 février 2019 au Parc du Mont-Saint-Mathieu;

- autorise la tenue du spectacle « Show-Frette » dans le parc de l'église le 9 mars 2019 jusqu'à minuit, cet événement étant organisé par l'organisme *l'Oeil de la tempête*.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur les points suivants :

- Les ventes pour non-paiement de taxes municipales;
- L'impact, sur les comptes de taxes, du projet de réfection des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est;
- Les revenus du projet éolien Nicolas-Riou;
- Les réparations prévues sur la rue Jenkin;
- La visibilité problématique au coin de certaines rues en raison de la neige;
- Le contrat d'entretien des aménagements paysagers;
- Les coûts de sel et de sable en hiver.

13 721

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu à l'unanimité,

Que : la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier